

Rectorat

Division des
Personnels enseignants
DPE

Cellule Actes Collectifs

Affaire suivie par
Peggy RODRIGUE
T : 01.57.02.62.06
F : 01.57.02.61.51

Mél : Peggy.rodrique@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 27 mars 2019

Le Recteur de l'académie de Créteil

à

- Madame la présidente de l'université Paris 8,
- Monsieur le président de l'université Paris-Est Créteil,
- Monsieur le président de l'université Paris 13 Nord,
- Monsieur le président de l'université Paris-Est
Marne-la-Vallée,
- Monsieur le président de l'Ecole normale supérieure
Paris-Saclay,
- Monsieur le directeur de l'Ecole nationale supérieure
Louis Lumière,
- Monsieur le directeur de l'Institut supérieur
de mécanique de Paris

Circulaire n° 2019-036

Objet : Affectation en service partagé de professeurs du second degré dans l'enseignement supérieur.

Les enseignants du second degré de l'académie de Créteil peuvent avoir vocation, selon leurs compétences et en fonction des besoins, à exercer dans les établissements d'enseignement supérieur, en service partagé.

Cependant, cette possibilité doit demeurer exceptionnelle au regard des besoins d'enseignement au sein des collèges et des lycées de l'académie.

Par ailleurs, l'exercice de professeurs du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur nécessite une collaboration étroite entre les services gestionnaires concernés.

Dans le cadre de cette collaboration et afin de préparer dans les meilleures conditions la rentrée scolaire 2018 je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer, **au plus tard le vendredi 31 mai 2019**, le nom et la discipline des personnels enseignants dont vous sollicitez l'emploi dans votre établissement pour l'année universitaire 2019-2020.

Pour le Recteur et par délégation
le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Julien MOISSETTE